

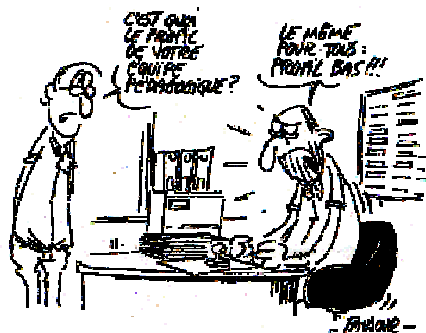
Le rapport de la commission Pochard sur l'évolution du métier d'enseignant ne rompt pas avec la novelangue néolibérale dont le décryptage est devenu indispensable pour comprendre comme il faut toutes les contre-réformes menées par ce gouvernement. Derrière les maîtres-mots d'« autonomie des établissements » et de « revalorisation du métier d'enseignant », supposés être les lignes directrices de ce rapport, c'est bien encore une fois ceux de « mise en concurrence » et de « remise en cause du service public » qu'il faut entendre.

En détail : l'autonomie des établissements

La commission Pochard jette purement et simplement aux oubliettes l'antique et démodée vision unitaire du service public d'éducation. A présent, seule l'acquisition du socle commun des « fondamentaux » reste du ressort de l'Education nationale. Toutes les activités complémentaires (dont certaines disciplines pourraient faire partie) devraient être confiées aux établissements. Comment ? par l'instauration de contrats d'objectifs et par le renforcement du pouvoir des chefs d'établissements. En somme, c'est bel et bien l'entrée des techniques managériales du privé qui font leur entrée en force dans l'Education Nationale. 10% des postes de chefs d'établissements (DRH faudra-t-il peut-être dire) seraient d'ailleurs ouverts aux cadres des autres fonctions publiques ou du secteur privé.

- *Du point de vue des heures :*
10% des dotations horaires globales seraient réservées à la mise en œuvre des contrats d'objectifs dont les priorités sont déterminées au sein de l'établissement. C'est la fin notamment des normes nationales en matière de seuils de dédoublement ou des dispositifs de soutien des élèves en difficulté par exemple.
- *Du point de vue financier :*
L'autonomie financière dont disposerait le chef d'établissement lui donne la possibilité d'instaurer un lien contractuel avec les enseignants pour la rétribution des activités complémentaires. C'est un pas de plus vers le principe de rémunération au mérite : primes pour le travail hors cours, activités complémentaires rémunérées en heures supplémentaires, décharges...
- *Recrutement et exercice :*
Enfin, c'est le recrutement même de certains personnels d'enseignement que les chefs d'établissements se verraient confiés. Le rapport préconise la généralisation du recrutement local de postes à profil. Et pour tous les enseignants, ce serait à présent le chef d'établissement qui se chargerait seul des notations, les inspecteurs n'intervenant plus qu'en début, tournant ou fin de carrière.

Si l'autonomie était le véritable et unique but de cette affaire, peut-être aurions nous pu y attendre une volonté légitime de laisser les équipes éducatives déterminer les priorités d'actions. Car n'en sont-elles pas effectivement parfois les plus à même ? Mais nous ne sommes pas dupes. Ici il ne s'agit nullement d'accorder plus de pouvoir et de liberté de manœuvre aux équipes pour les soutenir ensuite en tenant compte des particularismes. Non, il s'agit de mettre en concurrence personnels et établissements : ils sont « comptables de leurs résultats » et seront évalués publiquement ! Associée à la suppression en cours de la carte scolaire, la suite se dessine aisément : A établissement bien noté élèves de bonne famille, et à élèves en difficulté mauvaise note pour l'établissement ! Et si, finalement, ceux qui nous dirigent se faisaient de l'éducation la même idée qu'ils se font de la gestion du service public : moins de soutien, moins d'engagement, plus de concurrence, plus de sélection. Quand l'idéologie a les mêmes intérêts que la logique comptable...



**AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS !
RENFORCEMENT DE LA HIÉRARCHIE !
RIEN À VOIR AVEC L'ÉDUCATION !**

Nous le sentons bien, l'autonomie, la mise en concurrence et l'évaluation des établissements n'est que le triste pendant du désengagement de l'Etat à donner des moyens pour fournir un service public d'éducation. A terme nous voyons déjà se profiler la fin du statut de fonctionnaire d'Etat et des droits garantis par ce statut, mais surtout la disparition de tout véritable service public d'éducation au profit de missions locales d'intérêt général assurées par les entités locales publiques ou privées ayant la maîtrise du recrutement.

Nous ne sommes donc en rien surpris par les résultats de cette commission. Comme dans toutes les contre-réformes auxquelles nous assistons, ce rapport est guidé par une vue à court terme et ne vise rien de plus que la normalisation européenne en même temps que la réduction des dépenses, au mépris des conséquences sociales qu'entraînerait une telle remise en cause des services publics. La politique d'enseignement se résumerait-elle à se situer en bonne place dans les enquêtes PISA et cela à moindre coût ?

En détail : missions et conditions d'exercice du métier

Passons rapidement sur le portrait caricatural du métier d'enseignant que dresse ce rapport : aujourd'hui, le prof est individualiste et bureaucratique, l'essentiel de son exercice se résume à des cours magistraux. Attardons-nous plutôt sur la grande vision d'avenir que ce rapport réserve pour le corps des enseignants :

- *Le temps de travail* : Le rapport veut intégrer dans le temps de service des enseignants un temps de concertation, de coordination et d'échange. Bien sûr, sans réduire le temps d'enseignement mais en annualisant le temps de travail. Cet habile calcul ferait d'ailleurs même passer le temps d'enseignement de 18 à 22h hebdomadaires, un surplus rémunéré qu'à 75%. Travailler beaucoup plus pour gagner à peine plus, l'objectif étant naturellement d'économiser plus de postes.
- *La bivalence* : Et si les enseignants travaillent plus, pourquoi se contenter de les faire remplacer leurs collègues de discipline. Ils remplaceront également ceux d'une autre discipline. Le rapport préconise d'introduire la bivalence en 6e et 5e dans un premier temps.
- *Le recrutement* : On supprimerait les concours pour les remplacer par deux étapes distinctes. D'abord, les candidats devront obtenir une certification à l'issue d'un Master professionnel « métiers de l'éducation ». Puis, le recrutement serait local. Le rapport hésite entre un concours local simplifié, une inscription sur une liste d'attente, ou encore une candidature suivie d'un entretien d'embauche. Il envisage également des modes de recrutement parallèles : bourses pour les élèves méritants issus de zones défavorisées, recrutement sur titres et dossier d'enseignants européens, d'enseignants contractuels du privé, de professeurs associés, ou même, dicit le rapport, de toute personne désireuse d'apporter son soutien à l'Education Nationale ! Une fois embauchés, les enseignants seraient contraints de faire deux ou trois ans en zone difficile, mais bien sûr, rien n'est prévu pour les encadrer.